

# RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DU SYSTEME EDUCATIF - ANNEE 2011

---

## 1. Préliminaire

La Commission de pilotage du système éducatif, dans le respect de la liberté en matière de méthodes pédagogiques, poursuit deux grandes missions : une mission de coordination et de suivi de la cohérence du système éducatif, et une mission d'accompagnement de la mise en œuvre des réformes pédagogiques. Pour remplir ses missions, la Commission de pilotage collecte plusieurs types d'informations, qui lui servent de ressources pour la poursuite de ses missions.

## 2. Ressources de la Commission de pilotage

### *2.1. Les indicateurs de l'enseignement*

Le 6<sup>e</sup> recueil des indicateurs de l'enseignement a été diffusé et mis en ligne sur le site enseignement.be le 21 novembre 2011. Sur 34 indicateurs, il en contient 8 nouveaux et 7 modifiés.

8 nouveaux indicateurs :

- Ind. 1 : évolution des niveaux de diplôme de la population
- Ind. 17 : parcours sur 5 ans d'élèves issus de l'enseignement primaire spécialisé et inscrits dans l'enseignement secondaire
- Ind. 20 : parcours sur 6 ans d'élèves entrés en 3<sup>e</sup> secondaire en 2004-2005
- Ind. 22 : compétences en lecture des élèves de 2<sup>e</sup> primaire (2010)
- Ind. 23 : compétences en lecture des élèves de 5<sup>e</sup> primaire (2010)
- Ind. 24 : compétences en lecture des élèves de 2<sup>e</sup> secondaire (2010)
- Ind. 25 : compétences en lecture des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire (2010)
- Ind. 26 : compétences en lecture des élèves de 15 ans

7 indicateurs modifiés (dans les graphiques proposés ou dans les contenus abordés) :

- Ind. 7 : répartition différenciée des effectifs scolaires entre les différents niveaux, types et formes d'enseignement secondaire
- Ind. 8 : publics de l'enseignement spécialisé : effectifs et âges
- Ind. 9 : publics de l'enseignement spécialisé : types et niveaux
- Ind. 11 : publics des différentes formes de l'enseignement secondaire ordinaire
- Ind. 15 : parcours sur 5 ans d'élèves entrés en 1<sup>re</sup> année primaire ordinaire en 2005-2006
- Ind. 16 : transition de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire
- Ind. 18 : parcours sur 6 ans d'élèves entrés en 1<sup>re</sup> année de l'enseignement secondaire ordinaire en 2004-2005

## ***2.2. Rapport général du service d'inspection***

Le rapport général du Service d'Inspection sera transmis à Madame la Ministre en janvier 2012. La Commission de pilotage pourra alors en prendre connaissance et y réagir.

## ***2.3. Les évaluations externes***

### Evaluations externes certificatives

#### Epreuve externe commune du CEB

La Commission de pilotage a pris connaissance des résultats de l'épreuve certificative commune en vue de la délivrance du CEB de juin 2011 et les a analysés. Cette épreuve est obligatoire pour tous les élèves de 6<sup>e</sup> primaire ainsi que pour tous les élèves des années secondaires différenciées et de 1<sup>re</sup> année commune sans CEB. Au total, 56.500 élèves ont été inscrits à l'épreuve. Le taux de réussite entre 2010 et 2011 a évolué négativement pour toutes les catégories d'élèves. Ce taux est similaire à l'année 2009. Cette diminution est particulièrement marquée pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré différencié et les élèves de la catégorie inscriptions individuelles. Ces élèves sont probablement plus sensibles à la fluctuation de la difficulté de l'épreuve d'une année à l'autre.

Les mathématiques constituent, comme les années précédentes, la matière la plus discriminante et ce quelle que soit l'année d'étude.

La Commission de pilotage a de plus pris connaissance des statistiques des recours concernant l'attribution du CEB et a constaté que le Conseil de recours de l'enseignement fondamental fonctionnait à la satisfaction générale. Les décisions prises par le Conseil de recours ne produisent pas d' « effet recours ». Le fait qu'un élève obtienne gain de cause ne conduit pas nécessairement à l'introduction de nouveaux recours dans l'école et inversement.

#### Comparaison des épreuves CEB de 2009 et de 2010

Lors de sa séance du 21 juin 2011, la Commission de pilotage a pris connaissance des conclusions de l'étude menée conjointement par le Service général du pilotage du système éducatif, le service général de l'inspection et Christian Monseur de l'Université de Liège. La question principale était de savoir si la hausse du nombre de réussites en 2010 par rapport à 2009 pouvait être imputée à l'épreuve ou aux élèves. En effet, en 2010, on pouvait observer une légère amélioration en mathématiques mais surtout une amélioration substantielle en français.

L'étude a pu montrer que les caractéristiques des populations de 2009 et 2010 sont assez semblables. Les différences observées en mathématiques, mais surtout en français sont essentiellement, voire uniquement, imputables à un niveau de difficulté distinct des épreuves et non pas à un niveau supérieur ou une meilleure préparation des élèves.

### Epreuve externe commune du CE1D

La Commission de pilotage a pris connaissance des résultats de l'épreuve externe du CE1D dans les 272 écoles qui participaient à cette première diffusion à large échelle. Pour les écoles participantes, tous les élèves de 2<sup>e</sup> commune, de 2<sup>e</sup> complémentaire et de 3<sup>e</sup> année spécifique de différenciation et d'orientation ont participé à l'épreuve. Sur décision du conseil de classe, tout élève de 1<sup>re</sup> année complémentaire de l'enseignement secondaire peut également se présenter à l'épreuve. Les élèves devaient présenter à la fois l'épreuve de mathématiques et de français.

En mathématiques, 47,2% des élèves ont obtenu au moins un score de 50% et ont donc réussi l'épreuve. En français, 73,9% des élèves ont réussi et donc obtenu un score au moins de 50%. En 2<sup>e</sup> commune, ce sont au total 50,1% des élèves qui ont réussi les deux épreuves. Les 49,9% d'élèves qui ne les ont pas réussies se répartissent comme suit : 3,4% ont réussi l'épreuve de mathématiques mais raté celle de français, 27,6% des élèves ont réussi l'épreuve de français mais échoué à celle de mathématiques et 18,8% ont raté les deux épreuves. Comme pour le CEB, l'épreuve de mathématiques est donc la plus discriminante.

### Epreuve externe commune du TESS

La Commission de pilotage a pris connaissance des résultats de l'épreuve externe du TESS dans les 201 écoles qui participaient à l'épreuve d'histoire et dans les 161 qui participaient à l'épreuve de français. L'épreuve de français (la lecture de textes informatifs) était destinée aux élèves de 6<sup>e</sup> TQ et de 7<sup>e</sup> P et celle d'histoire (compétence « critiquer ») aux élèves de 6<sup>e</sup> G et 6<sup>e</sup> TTR. Le TESS de lecture a été réussi par 86,8% des élèves de 6<sup>e</sup> TQ (le score moyen est de 64,2%) et par 67,9% des élèves de 7<sup>e</sup> P (le score moyen est de 56,6%). Le TESS d'histoire a été réussi par 86,4% des élèves (le score moyen est de 66,9%).

### Evaluations externes non certificatives

#### Evaluation non certificative en lecture et production d'écrit : résultats

Lors de sa réunion du 22 février, la Commission de pilotage a pris connaissance des résultats des élèves à l'évaluation externe non certificative de lecture. L'évaluation portait sur les élèves de 2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> primaire et de 2<sup>e</sup> secondaire (tests différents pour les élèves de 2<sup>e</sup> différenciée) et 5<sup>e</sup> secondaire (tests différents entre les élèves de transition et de qualification). Les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire n'ont été évalués que sur la lecture.

C'est la deuxième fois que ce domaine est évalué dans le cadre des évaluations externes non certificatives. Cependant, on ne peut pas comparer les résultats avec les évaluations de 2007. Premièrement, parce qu'on ne peut pas certifier que la difficulté soit la même ; deuxièmement, parce que les épreuves n'ont pas été réalisées au même moment dans le courant de l'année scolaire ; et troisièmement, parce qu'il y a des variations dans le contenu des épreuves.

Les principaux constats ne sont pas très différents de l'année 2007.

En 2e primaire, le test de rapidité de lecture portait sur une association de mots avec des images, les élèves avaient 1 minute 30 pour trouver le bon mot correspondant à l'image. Il y a une grande corrélation entre la rapidité de lecture et la réussite au test dans son ensemble.

En 5e primaire pour les tests de lecture, on a utilisé un test étalonné qui existait déjà. Ce test considère que l'élève doit être capable de lire 22 phrases sur 40 en 3 minutes (vitesse de lecture qui correspond au débit de parole) en fin de 6e primaire.

En 2e secondaire, les élèves ont présenté le même test qu'en 5e primaire pour la rapidité de lecture, les résultats sont évidemment meilleurs en 2e commune qu'en 5e primaire, mais ils sont faibles en 2e différenciée.

En 5e secondaire, on constate peu de différences de résultats entre les formes d'enseignement d'une même filière.

#### Evaluation non certificative – plan triennal

Le décret du 2 juin 2006 prévoit qu'au cycle triennal d'évaluations externes dans l'enseignement primaire et le premier degré de l'enseignement secondaire, s'ajoute un deuxième cycle triennal dans les humanités générales et technologiques et dans les humanités professionnelles et techniques.

La Commission de pilotage propose :

- pour l'année scolaire 2012-2013, une évaluation en sciences pour les élèves de 3<sup>e</sup> année secondaire ;
- pour l'année scolaire 2013-2014, une évaluation en lecture en 5<sup>e</sup> secondaire ;
- pour l'année scolaire 2014-2015, une évaluation en mathématiques pour les élèves de la section de transition en 4<sup>e</sup> secondaire.

La réflexion sur l'architecture et la cohérence des différents types d'évaluation, initiée à l'automne 2010 s'est poursuivie en 2011, par une collaboration entre l'Inspection générale et le Service général du pilotage du système éducatif. Le résultat de ce travail aboutira début 2012 sous la forme d'une note qui souligne les points d'attention à avoir pour la construction des évaluations externes.

#### *2.4. Les évaluations des formations en cours de carrière*

Chaque année, la Commission de pilotage prend connaissance des rapports d'évaluation des formations organisées par l'IFC et par les opérateurs de formation des réseaux.

L'évaluation des formations en cours de carrière organisées par l'IFC au cours de l'année scolaire 2009-2010 a été portée à l'ordre du jour de la réunion du 05 avril 2011. La Commission de pilotage a approuvé le rapport d'évaluation et les pistes d'amélioration présentés par l'IFC.

La Commission de pilotage par ailleurs a pris acte des rapports d'évaluation présentés par les représentants des réseaux.

Afin de faciliter le travail de synthèse des évaluations des formations en cours de carrière, la Commission de pilotage a par ailleurs décidé qu'un groupe de travail soit mis en place afin de définir un tableau de thèmes de formations, et un tableau de description quantitative des formations opérées commun à l'IFC et aux réseaux, que l'IFC et les réseaux compléteront pour leur prochain rapport d'évaluation.

Les rapports d'évaluation de la formation initiale des directeurs organisée par l'IFC et par les opérateurs de formation des réseaux ont également été mis à l'ordre du jour de la réunion du 26 avril 2011. La Commission de pilotage a décidé de mettre en place un groupe de travail qui cherchera des pistes de solutions aux constats communs sur les difficultés rencontrées par ces formations.

### **3. Mission de coordination et suivi de la cohérence du système éducatif**

#### ***3.1. Coordination des travaux des groupes de travail sur les socles de compétences et sur les compétences terminales, des Commissions de programme et des Commissions d'outils d'évaluations***

##### *Compétences terminales et savoirs communs requis de l'ensemble des élèves à l'issue de la section de qualification débouchant sur la délivrance du CESS*

La Commission de pilotage a reçu de la Ministre la demande d'entreprendre la révision des compétences terminales et savoirs communs requis de l'ensemble des élèves à l'issue de la section de qualification débouchant sur la délivrance du CESS, sur le mode disciplinaire.

La Commission de pilotage a donc décidé, comme c'est prévu par décret, de mettre en place les groupes de travail nécessaires : un groupe « français » ; un groupe « sciences-technologie » ; et un groupe « histoire - géographie » et « sciences humaines », et demandé à l'Inspection générale et au Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire de faire des propositions à la Ministre pour la désignation des membres de ces groupes. La Commission de pilotage a également défini un échéancier de travail, comme le demandait la Ministre.

##### *Compétences terminales et savoirs requis en mathématiques et en sciences à l'issue de la section de transition*

La Commission de pilotage a également reçu de la Ministre la demande d'entreprendre la révision des compétences terminales et savoirs requis en sciences et en mathématiques à l'issue de la section de transition.

A nouveau, la Commission de pilotage a décidé de mettre en place les groupes de travail nécessaires et demandé à l'Inspection générale et au Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire de faire des propositions à la Ministre pour la désignation des membres de ces groupes. Un échéancier de travail a par ailleurs été défini.

##### *Agrément indicatif de conformité aux manuels scolaires et aux collections de manuels scolaires, aux logiciels scolaires et aux autres outils pédagogiques, après avis motivé rendu par les services d'inspection, conformément au décret du 16 mai 2006*

En 2011, la Commission de pilotage a examiné les 278 demandes qui lui sont parvenues. Ces demandes concernaient 146 manuels, 72 outils pédagogiques et 60 logiciels. Elle a octroyé l'agrément indicatif de conformité à 98 manuels, à 63 outils pédagogiques et à 50 logiciels.

En 2011, la Commission de pilotage a traité plusieurs réclamations introduites par les maisons d'éditions :

1. Mycomicro sprl pour le logiciel « Evolufiches-Grammaire au CM1-CM2 » : refus en séance de la Commission de pilotage du 17/05/2011, révision suite à la réclamation et agrément lors de la séance de la Commission de pilotage du 20/09/2011

2. Editions Plantyn : « Empreintes 2- Manuel » : refus le 21/06/2011, recours au Conseil d'Etat introduit le 7 octobre 2011 – entretemps, la Commission de pilotage a réexaminé le dossier et revu son avis en favorable en date du 22/11/2011.
3. Editions Averbode s.a. : logiciel « lesite.tv » (demande datant du 21/12/2010) : refus de la Commission de pilotage lors de sa séance du 21/06/2011, révision suite à la réclamation : avis favorable

La Commission de pilotage a par ailleurs analysé le dispositif d'agrément et de soutien financier des manuels scolaires, logiciels scolaires et outils pédagogiques et demandé que le Service général du pilotage du système éducatif et le Service général de l'Inspection lui soumettent des propositions sur deux plans : d'une part, un plan d'amélioration du dispositif actuel sans en changer les fondements ; d'autre part, un plan plus prospectif sur la suppression partielle ou complète du dispositif afin de présenter au pouvoir politique un état des lieux et une première évaluation.

### *3.2. Cohérence des programmes de formation en cours de carrière : propositions et avis dans le domaine de la formation en cours de carrière*

Lors de la réunion du 20 septembre 2011, la Commission de pilotage a établi des propositions pour le **plan des orientations et des thèmes prioritaires des formations interréseaux** ainsi que le prévoient les décrets du 11 juillet 2002.

Ce plan s'appuie notamment sur les avis et propositions du Conseil supérieur des centres psycho-médico-sociaux et des Conseils généraux pour l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire et l'enseignement fondamental, ainsi que sur les recommandations de la Cellule administrative de coordination des actions de prévention du décrochage scolaire et de la violence et du Conseil supérieur de l'Education aux médias, chacun pour les matières qui les concernent et de celle de l'organe d'observation et d'accompagnement de l'apprentissage par immersion en matière de formation en cours de carrière des enseignants exerçant leur fonction dans le cadre de l'apprentissage par immersion.

La Commission de pilotage a également transmis au Gouvernement des avis favorables sur les programmes de formation proposés par l'IFC et par les opérateurs des réseaux et des pouvoirs organisateurs.

### *3.3. Établir un rapport au Gouvernement lorsqu'une école ne met pas en œuvre ou applique de manière manifestement lacunaire les recommandations qu'elle formule en vue de garantir la qualité et l'équivalence de l'enseignement dispensé dans les établissements*

La Commission n'ayant jamais été confrontée à une telle situation, ce point n'a jamais été mis en œuvre.

#### **4. Mission d'accompagnement de la mise en œuvre des réformes pédagogiques**

A partir de l'analyse des différentes informations dont elle dispose, la Commission de pilotage éclaire, sur demande ou d'initiative, le Gouvernement de la Communauté française sur l'état et l'évolution du système éducatif, les problèmes qu'il rencontre ou qui sont prévisibles, ainsi que les écarts par rapport aux plans et aux prévisions. Elle formule notamment des propositions ou des avis.

##### **Evaluation du décret « Inscriptions »**

Le décret « inscriptions » prévoit que la Commission de pilotage rédige tous les deux ans, (c'est-à-dire la première fois en avril 2012) un rapport évaluant 8 points :

1. l'évolution du taux de réussite au cours et à l'issue du 1er degré
2. l'évolution du taux de fréquentation des années complémentaires organisées à l'issue d'une 1re ou d'une 2e année commune
3. la mise en œuvre par les écoles de stratégies de soutien et d'accompagnement à l'attention des élèves inscrits sur base de l'indice socio-économique de leur école primaire ou fondamentale d'origine
4. le développement d'expériences pilotes de partenariats entre écoles d'indice socio-économique faible et d'indice socioéconomique plus élevé
5. l'évolution du nombre de changement d'écoles au cours du cycle
6. l'orientation en fin de cycle
7. la progression vers l'objectif de mixité poursuivi
8. le système d'attribution des places disponibles.

La Commission de pilotage a établi le calendrier compte tenu des délais de disponibilité des données. Un premier rapport d'évaluation sera déposé en avril 2012, contenant une mesure de la ligne de base de mixité sociale « avant décret », une analyse des pratiques pédagogiques et du système d'attribution des places disponibles.

Un deuxième rapport d'évaluation sera déposé en avril 2014, contenant en sus les analyses de l'impact du décret sur les élèves en termes scolaires.

##### **Evaluation du décret « encadrement différencié »**

Afin de nourrir ses analyses, la Commission de pilotage a débattu sur les apports de la recherche scientifique au sujet des politiques d'éducation prioritaires et de leurs effets sur la réussite des élèves. Elle a ensuite, en sa séance du 20 décembre 2011, défini un calendrier de travail pour l'évaluation du décret « encadrement différencié ».

En effet, l'article 17 du décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié prévoit que la Commission de pilotage soit « chargée d'observer, de suivre et d'évaluer de manière continue le dispositif d'encadrement différencié (...). Dans l'exercice de cette mission, la Commission de pilotage mobilise les moyens logistiques dont elle dispose et procède à toutes les expertises et

auditions utiles, (...). Sur la base de ses observations, la Commission de pilotage rédige tous les trois ans un rapport à l'adresse du Gouvernement, dont le premier est toutefois établi pour la première fois au plus tard le 30 juin 2013. »

Un rapport, dit « rapport de base 'avant décret' » sera remis en mai 2012 afin d'effectuer une analyse comparative entre une année scolaire où est mis en place un cycle triennal de « D+ » (2006-2007) qui servirait de référence, et une année scolaire disposant d' « un encadrement différencié » (2010-2011) sur l'évolution de différents phénomènes tels que taux de redoublement, taux de réussite, retard scolaire, changement d'établissement..., ainsi qu'une mesure de départ des taux de réussite aux évaluations externes certificatives, avant la mise en œuvre du décret encadrement différencié. Ce rapport intégrera également des éléments d'analyse des exclusions scolaires et des faits de violence.

En avril 2013, un premier rapport d'évaluation sera déposé afin d'analyser l'impact du décret sur les réussites des élèves, et sur les pratiques pédagogiques des équipes éducatives.

### **Résultats à l'épreuve externe commune du CEB dans le 1<sup>er</sup> degré différencié**

Depuis l'analyse des résultats de l'épreuve certificative en vue de l'obtention du CEB en 2009, la Commission de pilotage porte une attention particulière au taux de réussite des élèves de première différenciée. Elle a remis à la Ministre un premier avis en 2010 (l'avis 2010/01), suivi d'un second avis déposé en 2011 (l'avis 2011/01), assorti d'une note de minorité par Monsieur Bettens, représentant de la FELSI. Ce dernier avis reprenait les recommandations de l'avis 2010/01 et formulait de nouvelles propositions : la possibilité d'une capitalisation de la réussite de parties de l'épreuve externe commune du CEB, ainsi que l'obligation d'établir un Plan individualisé d'apprentissage pour tous les élèves du premier degré différencié.

La Commission de pilotage a par ailleurs analysé lors de sa réunion de décembre 2011 les parcours des élèves dans le premier degré différencié, et déposera un nouvel avis à la Ministre en début d'année 2012.

### **Enseignement spécialisé de type 8 et origine socio-économique des élèves**

Suite à une interpellation du délégué général aux droits de l'enfance M. Bernard DE VOS sur la relégation des élèves de milieux socio-économiques défavorisés vers l'enseignement de type 8, la Commission de pilotage a mené une analyse sur ce point.

Suite à ses réflexions, la Commission de pilotage a transmis à la Ministre les recommandations suivantes : lancer une action de sensibilisation à la destination des parents, en ciblant en particulier les parents de milieux socio-économiquement défavorisés ; créer un groupe de travail pour faire une sélection sur enseignement.be d'outils utiles pour les enseignants, groupe de travail qui pourrait s'adjoindre l'expertise de logopèdes et autres spécialistes des troubles d'apprentissage ; réaffirmer l'importance à donner aux troubles d'apprentissage dans la formation initiale des enseignants et des agents des Centres PMS ; encourager les réseaux et l'IFC à poursuivre l'effort mis dans l'offre de formations

sur ces thèmes et faire évaluer l'impact de ces formations sur les pratiques de prévention et de dépistage précoce ; proposer qu'une recherche soit menée sur l'impact des intégrations totales sur les élèves qui en bénéficient, ainsi que sur les autres élèves de la classe dans laquelle ils sont intégrés ; réitérer certaines recommandations sur l'offre structurelle et les modes d'orientation faites par la Commission de pilotage dans son avis 2008/04 et qui n'ont pas été suivies d'effets ; recommander que soit transmise aux instances décisionnelles de l'INAMI la proposition d'accorder un remboursement des séances de logopédie en fonction d'un nombre de séances limité, à utiliser selon les besoins de l'enfant et du jeune aux différents moments de sa scolarité, au lieu de la limite temporelle qui a cours actuellement (1 an renouvelable une fois à partir de la date de la première séance).

Ayant reçu un avis positif de la Ministre sur toutes ces propositions, la Commission de pilotage a demandé qu'un plan d'action soit mis en œuvre afin d'y donner suite.

#### **5. Propositions de la Commission relatives aux modifications réglementaires et décrétales permettant d'améliorer le pilotage de l'enseignement en Communauté française**

Tout comme les années précédentes, la Commission regrette la modification de la procédure d'approbation des programmes d'études découlant des modifications apportées au décret relatif au pilotage intervenues le 4 mai 2005, article 3 point 1. Elle a proposé d'alléger cette procédure ce qui implique une nouvelle modification décrétales (articles 17, 27, 36 et 50 du décret « missions »).

Par ailleurs, à propos des décrets relatifs à la formation en cours de carrière, la Commission de pilotage réitère la proposition d'harmoniser les deux décrets relatifs à la formation en cours de carrière.

Enfin, en lien avec la problématique de la réussite des élèves dans le premier degré différencié, la Commission de pilotage a proposé dans son avis 2011/01 une modification dans le décret sur le premier degré différencié (30-06-2006). Un article 16 bis pourrait être ajouté, qui entrerait en vigueur deux ans après son adoption, afin de permettre aux équipes pédagogiques de s'y préparer. :

Article 16 bis. - § 1er. Pour tous les élèves inscrits en première année différenciée, le Conseil de classe rassemble dans un plan individuel d'apprentissage les informations qu'il a pu récolter sur l'état de maîtrise des compétences attendues à la fin de la deuxième étape du continuum pédagogique conformément à l'article 16, § 2, du décret du 24 juillet 1997 ainsi qu'au décret du 19 juillet 2001 précités, le dossier de l'élève lors de son parcours dans l'enseignement fondamental contenant notamment le rapport circonstancié de l'instituteur sur le refus d'octroi du CEB, ainsi que les résultats de tests de dépistages d'éventuels troubles d'apprentissage. Le plan individuel d'apprentissage comprend également l'horaire hebdomadaire suivi par l'élève et les informations données à l'élève et à ses parents ou à la personne investie de l'autorité parentale. Une attention sera portée par les équipes à n'y faire figurer

que des informations utiles sur le plan pédagogique, et exclura des données risquant de stigmatiser l'élève.

Ce plan individuel d'apprentissage est présenté, au début de l'année scolaire concernée, à l'élève ainsi qu'à ses parents ou à la personne investie de l'autorité parentale par le chef d'établissement ou son délégué accompagné éventuellement d'un autre membre de l'équipe pédagogique ou d'un membre du Centre psycho-médico-social concerné.

§2. Afin de suivre la situation des élèves inscrits en première et en deuxième années différenciées en ce compris les élèves visés par la disposition définie à l'article 28, § 3, le Conseil de classe se réunit au moins trois fois par année scolaire : au début de l'année scolaire, avant le 15 janvier et au début du troisième trimestre.

Lors de chacune des réunions, le Conseil de classe complète le dossier évoqué au § 1er sur la base notamment des informations fournies par les enseignants en charge des élèves concernés. Le Conseil de classe peut revoir et adapter régulièrement le plan individuel d'apprentissage en fonction de l'évolution de l'élève. Ce dernier ainsi que ses parents ou la personne investie de l'autorité parentale en sont immédiatement informés.

Toutefois, lors de sa séance du 20 décembre 2011, la Commission de pilotage a proposé qu'une telle modification du décret ne soit appliquée qu'après une préparation des acteurs du terrain à une telle disposition par une récolte de pratiques intéressantes dans ce domaine et une sensibilisation à l'intérêt du PIA.

## **6. Programme synthétique d'activités pour le prochain exercice**

En 2012, la Commission s'attachera principalement à :

- poursuivre la construction d'un système cohérent d'indicateurs du pilotage du système éducatif;
- octroyer les agréments aux manuels scolaires, logiciels et outils pédagogiques ;
- poursuivre la réflexion à propos des perspectives d'avenir pour la formation en cours de carrière des personnels et la formation des directeurs ;
- poursuivre la réflexion suite au 3<sup>e</sup> rapport général de l'Inspection et formuler des propositions à l'intention du Gouvernement ;
- examiner des demandes que le Gouvernement lui adressera ;
- poursuivre l'observation des résultats à l'épreuve externe commune CEB, en particulier pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré différencié ;
- rendre un premier rapport lié au décret « encadrement différencié » ;
- rendre un premier rapport d'évaluation de l'application du décret « inscription » ;
- proposer au Gouvernement toute mesure qu'elle jugerait nécessaire en vue d'améliorer le fonctionnement du Système éducatif.

## **7. Calendrier des travaux en 2011**

Au cours de l'année civile écoulée, la Commission de pilotage du système éducatif a tenu huit réunions, planifiées en fonction des travaux déjà en cours, des missions et des échéances fixées légalement ainsi que des demandes d'avis du Gouvernement.

<i>Dates des réunions</i>	<i>Objet/décisions</i>
22 février 2011	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Présentation des travaux de l'organe d'observation et d'accompagnement de l'apprentissage par immersion.</li><li>2. Approbation des PV des réunions du 21 décembre 2010 et du 25 janvier 2011.</li><li>3. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</li><li>4. Projet d'avis CEB/premier degré différencié.</li><li>5. Synthèse des résultats des évaluations externes non certificatives en lecture et production d'écrit de novembre 2010.</li><li>6. Visibilité des travaux de la Commission de pilotage.</li><li>7. Présentation du projet de rapport d'activités de la Commission de pilotage.</li><li>8. Avis sur un programme d'enseignement pour l'enseignement secondaire spécialisé.</li></ol>
22 mars 2011 reportée au 05 avril	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Approbation et suivi des PV des réunions du 22 février 2011 et du 22 mars 2011.</li></ol>

2011	<ol style="list-style-type: none"> <li>2. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</li> <li>3. Indicateurs : présentation du sommaire de la publication 2011 et complément d'information sur l'indicateur 27 relatif à la formation initiale des enseignants.</li> <li>4. Révision des référentiels « compétences terminales et savoirs ».</li> <li>5. Rapports d'évaluation des formations IFC ainsi que des formations en cours de carrière « méso »/ «réseau », « micro »/ « PO ».</li> <li>6. Avis sur les programmes de formations « réseau » et « méso ».</li> <li>7. Calendrier de travail pour l'évaluation du décret « inscriptions ».</li> <li>8. Avis sur 2 programmes d'enseignement pour les humanités techniques et professionnelles.</li> </ol>
26 avril 2011	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Approbation du PV de la réunion du 22 mars 2011 et du 05 avril 2011.</li> <li>2. Rapports d'évaluation de la formation initiale des directeurs « méso »/ « réseaux », « micro »/ « PO » et de l'IFC</li> <li>3. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</li> <li>4. Eléments de synthèse des évaluations des formations en cours de carrière « méso »/ «réseau », « micro »/ « PO ».</li> <li>5. Enseignement spécialisé de type 8 et origine socio-économique des élèves.</li> <li>6. Rapport de la CIRI : année scolaire 2010-2011</li> <li>7. TESS : proposition des disciplines pour l'épreuve de 2012</li> <li>8. Avis sur 2 programmes d'enseignement pour les humanités professionnelles et 1 programme pour les humanités générales.</li> </ol>
17 mai 2011	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Approbation du PV de la réunion du 26 avril 2011.</li> <li>2. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</li> <li>3. Indicateurs de l'enseignement</li> <li>5. Proposition de calendrier pour l'organisation des épreuves externes certificatives : juin 2012</li> <li>6. Avis sur 1 programme d'enseignement pour les humanités générales et 1 programme pour les humanités techniques et professionnelles.</li> </ol>

21 juin 2011	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Approbation du PV de la réunion du 17 mai 2011.</li> <li>2. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</li> <li>3. Calendrier pour l'organisation des épreuves externes certificatives : juin 2012</li> <li>4. CEB : comparaison 2009-10. Présentation par M. Christian Monseur</li> <li>5. Indicateurs de l'enseignement</li> <li>6. Note sur l'enseignement de type 8 et origine socio-économique des élèves : suite</li> <li>7. Calendrier 2011-12</li> <li>8. Avis sur 7 programmes d'enseignement pour les humanités techniques et professionnelles.</li> </ol>
20 septembre 2011	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Approbation du PV de la réunion du 21 juin 2011.</li> <li>2. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réclamations (refus d'agrément des manuels scolaires « Evolufiches-Grammaire au CM1-CM2 » et « Empreintes 2 »).</li> </ul> </li> <li>3. Indicateurs de l'enseignement</li> <li>4. Orientations et thèmes prioritaires pour la formation en cours de carrière des enseignants et des membres du personnel CPMS.</li> <li>5. Résultats des épreuves externes certificatives : CEB/CE1D/TESS</li> <li>6. Proposition de plan triennal des évaluations externes non certificatives au cours des humanités générales et technologiques (article 8§2 du décret du 2 juin 2006)</li> <li>7. Avis sur 7 programmes d'enseignement pour les humanités générales, techniques et professionnelles.</li> </ol>
18 octobre 2011	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Approbation du PV de la réunion du 20 septembre 2011.</li> <li>2. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réclamations (refus d'agrément du manuel scolaire « Empreintes 2 » et du logiciel scolaire « lesite.tv »).</li> </ul> </li> <li>3. Evaluation du dispositif d'agrément et de soutien financier des manuels scolaires, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</li> <li>4. Proposition de la Commission de pilotage d'étendre le TESS à la géographie (PV de la réunion du 26/04/11, pt 7) : réponse de Madame la Ministre Simonet.</li> <li>5. Rapport d'activité du Conseil de recours contre les</li> </ol>

	décisions de refus d'octroi du CEB.
22 novembre 2011	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Approbation du PV de la réunion du 18 octobre 2011.</li> <li>2. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</li> <li>3. L'apprentissage par immersion : projet d'avis suite aux propositions de l'Organe d'observation et d'accompagnement de l'apprentissage par immersion.</li> <li>4. Politiques d'éducation prioritaire : ce que la recherche peut apporter comme éclairage.</li> <li>5. Nouvelle proposition de la Commission de pilotage concernant le TESS suite au courrier de Madame la Ministre Simonet.</li> <li>6. Avis sur 2 programmes d'enseignement pour les humanités techniques et professionnelles.</li> </ol>
20 décembre 2011	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Approbation du PV de la réunion du 22 novembre 2011.</li> <li>2. Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques.</li> <li>3. Parcours des élèves dans le premier degré différencié.</li> <li>4. Calendrier de travail pour l'évaluation du décret encadrement différencié.</li> <li>5. Proposition de renouvellement des mandats des membres du Conseil de recours contre le refus d'octroi du CEB.</li> <li>6. Avis sur 3 programmes d'enseignement pour l'enseignement spécialisé, technique et professionnel.</li> </ol>